

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 209 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe –E.C.U.J.E. (10e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 ;

Vu la convention en date du 22 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif D'Europe –E.C.U.J.E (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 31 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30.000 euros, en complément d'un acompte de 30.000 euros voté en décembre 2017, est attribuée à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe –E.C.U.J.E, 119, rue La Fayette (10e), afin de soutenir ses activités culturelles en 2018. 2018- 08619, 39 625.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe – E.C.U.J.E. un avenant à convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense de 30.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO